

Alcoch*o*ix+
IMPLANTER ET PROMOUVOIR

Québec 

DOCUMENT PRÉSENTÉ PAR

Francine Allard, Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale

Isabelle Jacques, représentante des agences de la santé et des services sociaux

Suzanne Péloquin, Agence de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale

Denis St-Amand, Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS)

Marthe Hamel, ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

CONTRIBUTION

La rédaction de ce document a été rendue possible grâce à la collaboration des personnes suivantes :

Membres du Comité national ALCOCHOIX+ :

- **Marie-France Bastien**, Équipe de coordination, RISQ
- **Estelle Caron**, Centre de la santé et des services sociaux (CSSS) de la Vieille-Capitale
- **Robert Faulkner**, ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
- **Marthe Hamel**, ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
- **Isabelle Jacques**, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale
- **Michel Landry**, Centre Dollard-Cormier – Institut universitaire sur les dépendances, RISQ
- **Véronique Landry**, Équipe de coordination, RISQ
- **Paul Roberge**, ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
- **Hélène Simoneau**, Centre Dollard-Cormier – Institut universitaire sur les dépendances et RISQ
- **Denis St-Amand**, Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS)
- **Joël Tremblay**, CRUV (Centre de réadaptation Ubalde-Villeuneuve)/CRATCA (Centre de réadaptation en Alcoolisme et toxicomanie Chaudière-Appalaches) et RISQ

ÉDITION PRODUITE PAR :

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec

Ce document s'adresse spécifiquement aux gestionnaires et aux intervenants du réseau québécois de la santé et des services sociaux. Il est imprimé en quantité limitée et n'est disponible qu'en version électronique sur les sites suivants :

www.alcochoixplus.gouv.qc.ca et **www.msss.gouv.qc.ca** section **Documentation**, rubrique **Publications**.

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Bibliothèque et Archives Canada, 2007

ISBN : 978-2-550-51244-8 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-51245-5 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction partielle ou complète de ce document à des fins personnelles et non commerciales est permise, uniquement sur le territoire québécois et à condition d'en mentionner la source.

PRÉAMBULE

Le présent document est destiné aux gestionnaires œuvrant en CSSS en vue de les soutenir dans la mise en place du programme ALCOCHOIX+. Tenant compte de la nécessaire intégration des services généraux offerts à la population adulte, nous vous proposons ici un ensemble d'outils facilitant l'implantation et la promotion de ce programme dans vos territoires respectifs.

Répondant à des normes de pratiques actuelles visant l'accessibilité, la qualité et la continuité des services, le programme ALCOCHOIX+ s'inscrit dans l'offre du programme-services Dépendances et dans le plan d'action interministériel en toxicomanie (2006-2011) afin de contrer de façon préventive les problèmes liés à la consommation abusive d'alcool au sein de la population québécoise. Le programme s'insère de plus dans les activités du Programme national de santé publique et à l'intérieur du plan d'action local.

Le Comité national d'implantation du programme ALCOCHOIX+ regroupe des représentants des instances locales, régionales et nationales comme l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), les agences de la santé et des services sociaux et de l'équipe du RISQ (Recherche et intervention sur les substances psychoactives – Québec). Ces personnes ont travaillé de concert à la conception et à la présentation du nouveau guide ALCOCHOIX+ en plus d'assurer la tenue des sessions de formation pour les intervenants du réseau public dans plusieurs régions du Québec.

Nous tenons par ailleurs à remercier les gestionnaires et les intervenants des régions pilotes de Laval, Chaudière-Appalaches, Montréal et de la Capitale-Nationale et, plus particulièrement, les CSSS de cette dernière région qui, au cours des dernières années, ont implanté le programme et partagé leurs expériences et leurs expertises. Leurs observations nous ont apporté un éclairage indispensable à la rédaction de ce présent document.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE LA CONSOMMATION ABUSIVE D'ALCOOL?

Consommer de l'alcool avec excès peut augmenter chez les personnes la probabilité de souffrir de maladies aiguës et chroniques (intoxications, cancers, hypertension, cirrhoses, pancréatites); de présenter des problèmes psychosociaux (violence, problèmes familiaux, professionnels, financiers); et provoquer des traumatismes ou des décès à la suite d'accidents de la route ou des noyades (Babor, 2003). Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'alcool se place d'ailleurs au 3^e rang des facteurs de risque pour la santé dans les pays développés, après le tabagisme et l'hypertension (OMS, 2002).

Saviez-vous que...

- ⑥ Au Québec en 2002, 1 170 décès et 48 307 hospitalisations ont été attribuables à l'alcool.
- ⑥ Les coûts directs de l'alcool sur les soins de santé québécois sont évalués à 651 millions de dollars.
- ⑥ L'ensemble des coûts sociaux qui lui sont attribuables s'élève à près de 3,1 millions de dollars, soit 416 \$ par Québécois (Rehm et coll., 2006).
- ⑥ Depuis dix ans, la consommation d'alcool n'a pas cessé d'augmenter au Québec (INSPQ, 2006).
- ⑥ La proportion de Québécois qui dépassent les seuils de consommation d'alcool à faible risque augmente aussi (INSPQ, 2006). Cette hausse est observable dans tous les groupes d'âge et chez les deux sexes.
- ⑥ Il y a davantage de gros buveurs chez les hommes et les jeunes.

Que veut dire dépasser le seuil de consommation d'alcool à faible risque ?

Dépasser le seuil de consommation d'alcool à faible risque signifie consommer régulièrement trop d'alcool, soit dix verres et plus par semaine pour une femme et 15 verres et plus par semaine pour un homme. Boire avec excès, c'est aussi, quel que soit le sexe, consommer de grandes quantités d'alcool, soit cinq verres et plus en une même occasion, une douzaine de fois et plus par année. Ces deux façons de boire avec excès sont considérées à risque, car elles augmentent la probabilité que surviennent des difficultés sociales de même que des problèmes de santé physique et mentale.

QU'EST-CE QUE ALCOCHOIX+ ET POURQUOI L'IMPLANTER ?

ALCOCHOIX+ est un programme développé à l'intention des buveurs à risque. Il a pour objectif de modifier leurs comportements de consommation excessive d'alcool (Simoneau, Landry et Tremblay, 2005). Il vise à redonner aux gens la capacité d'agir sur la quantité d'alcool qu'ils consomment. En proposant une diminution de la consommation d'alcool chez la population adulte, le programme ALCOCHOIX+ joue également un rôle préventif de premier plan au sein de la gamme de services régionaux en toxicomanie.

Quelles sont les origines d'ALCOCHOIX+ ?

Le programme ALCOCHOIX+ a été créé en 2003 par une équipe de chercheurs du RISQ (Simoneau, Landry & Tremblay; Recherche et intervention sur les substances psychoactives-Québec) à la demande de la Direction générale des services sociaux du MSSS. Il s'appuie sur les nombreux travaux effectués pour développer des programmes de prévention secondaires pour les buveurs à risque, et auxquels se référait également le programme ALCOCHOIX mis en place par la Capital Health Authority. Inspiré de l'entretien motivationnel (EM), le programme est en outre basé sur une intervention brève de type cognitivo-comportemental. Ce type d'intervention est reconnu comme efficace pour réduire la consommation excessive d'alcool chez les adultes. Il est aussi recommandé par le Programme national de santé publique (2003-2012).

À qui s'adresse-t-il ?

Le programme ALCOCHOIX+ s'adresse précisément aux adultes qui sont inquiets de leur consommation d'alcool (approximativement entre dix et 35 verres par semaine¹), et qui désirent mieux la gérer. L'approche aide les buveurs à risque ou préoccupés par les conséquences associées à leur consommation d'alcool à diminuer leur boire vers un niveau de faible risque. Cette diminution pourrait ainsi en réduire les répercussions à long terme.

Que permet le programme ?

Offrir une aide rapide aux personnes avant que celles-ci ne deviennent dépendantes de l'alcool. En rendant ce programme accessible sur un territoire local ou régional et en assurant sa visibilité à l'ensemble de la population, il sera possible de prévenir de nombreux problèmes associés à la consommation abusive d'alcool, lesquels engendrent des coûts substantiels pour toute la société québécoise.

¹ Dans les faits, une évaluation plus exhaustive permet d'orienter les participants vers le programme sur la base de d'autres critères que le nombre de verres par semaine.

Offrir une porte d'entrée et d'accès à d'autres services en toxicomanie pour des personnes qui éprouvent des problèmes plus importants liés à la consommation abusive d'alcool. Au départ, la consommation du client qui fait appel au service est évaluée. Si le profil de consommation excède nettement les limites du programme ou s'il est compatible avec une dépendance physique ou psychologique à l'alcool, la personne sera considérée comme non admissible et sera dirigée vers des services mieux adaptés à ses besoins.

Comment peut-on y avoir accès ?

Les personnes inquiètes de leur consommation peuvent accéder au programme ALCOCHOIX+ en communiquant directement avec un intervenant ALCOCHOIX+ ou avec le service d'accueil santé ou psychosocial de leur CSSS. Le niveau de consommation d'alcool est évalué avant d'entreprendre le programme. Pour être admissible, une personne doit avoir une consommation d'alcool qui se situe en deçà des critères de diagnostic d'abus et de dépendance à l'alcool.

Si l'évaluation révèle un problème plus important, les personnes sont alors orientées vers les ressources internes du CSSS ou à l'externe vers des organismes ou des services spécialisés de 2^e ou de 3^e ligne comme un centre de réadaptation pour personnes alcooliques et autres toxicomanes (CRPAT) – ou un centre hospitalier.

Quelle forme le programme prend-il ?

Trois formules de participation sont proposées :

- ⑥ **La formule autonome** : la personne chemine seule à l'aide du guide ALCOCHOIX+;
- ⑥ **La formule guidée** : la personne utilise le guide en plus de bénéficier de deux à six rencontres individuelles avec un intervenant ALCOCHOIX+;
- ⑥ **La formule de groupe** : L'intervenant peut offrir ALCOCHOIX+ dans le cadre de six séances de groupe.

COMMENT IMPLANTER LE PROGRAMME ALCOCHOIX+ ?

L'implantation d'un programme comme celui-ci exige une mise à niveau au sein de vos équipes d'intervenants ainsi qu'avec vos principaux partenaires afin d'orienter l'offre de service, d'en préciser les activités et de coordonner la trajectoire de services offerts. Il s'avère important que tous partagent la philosophie que sous-tend ce programme, soit : **la capacité des personnes à contrôler leur consommation.**

En tant que gestionnaire, pour implanter avec succès le programme vous devez :

- ⑥ **Saisir l'ampleur de la problématique** dans votre territoire à l'aide des données sociosanitaires concernant, par exemple, les buveurs à risque, le taux d'accidents de voiture en relation avec l'abus de l'alcool, etc. ;
- ⑥ **Intensifier le repérage et la détection des personnes à risque** à travers les différents programmes offerts en CSSS ;
- ⑥ **Identifier et contacter les partenaires du réseau local** susceptibles de vous venir en aide et, au besoin, conclure de nouveaux protocoles d'entente ;
- ⑥ **Identifier un agent de liaison au CRPAT.** Les CRPAT assument, à titre de services spécialisés en alcoolisme, toxicomanie et jeu pathologique, le soutien aux établissements de services généraux. Le clinicien issu du CRPAT sera le répondant pour vos intervenants ALCOCHOIX+ au sujet de toutes questions cliniques. De plus, il assurera le pont vers le CRPAT. Il coanimera la formation des nouveaux intervenants ALCOCHOIX+ et participera aux rencontres de la table territoriale ;
- ⑥ **Mobiliser vos partenaires internes et externes** en vue de déployer l'offre de service dans le respect des rôles et des responsabilités de chacune des instances : agence, direction régionale de santé publique, centre de réadaptation en dépendance, centre hospitalier, organismes communautaires, etc. ;
- ⑥ **Assurer la formation des intervenants** en collaboration avec l'Agence, le centre de réadaptation en dépendance régional et le RISQ. Les intervenants dédiés au programme ALCOCHOIX+ peuvent provenir de professions diverses : infirmière, éducateur, travailleur social, psychologue, etc. Ils doivent cependant être à l'aise avec la relation d'aide individuelle et de groupe. Ils seront formés pour offrir divers services d'accueil, évaluer la consommation d'alcool, intervenir brièvement en toxicomanie et diriger les personnes vers les ressources internes et externes appropriées. Ils peuvent aussi être amenés à participer à d'autres activités notamment celles liées à la promotion et au monitoring du programme ;

- ⑥ **Planifier l'ensemble des activités** relatives à l'offre de service locale ou régionale;
- ⑥ **Concevoir un plan de communication** visant la promotion du programme auprès de la population adulte de votre territoire, auprès des cliniques médicales, des pharmacies, des milieux de travail et des autres établissements de santé et de services sociaux;
- ⑥ **Faire le monitoring** du programme pour cumuler les données relatives à la provenance des demandes, au profil de la clientèle et sur sa satisfaction, aux formules choisies par les clients, aux difficultés liées à l'intervention et à la promotion du programme. Vous serez alors en mesure de porter un jugement sur l'implantation du programme sur votre territoire et d'en guider les activités de promotion.
- ⑥ **Établir des ponts** avec les autres programmes du CSSS et les organismes communautaires afin de mettre en place des services concertés et coordonnés. Ces ponts permettront d'établir des objectifs communs, de clarifier les rôles de chacun, et enfin, d'assurer la continuité et la complémentarité des services. Ils sont particulièrement importants pour les clientèles ayant des besoins particuliers telles que les personnes âgées, itinérantes, judiciarisées, en provenance des communautés autochtones ou culturelles ou encore celles ayant des problèmes de santé mentale. Les modalités de collaboration se doivent cependant d'être bien définies afin de respecter les standards d'accès, d'intégration, de qualité et d'efficience qui guident l'actualisation des programmes.
- ⑥ **Favoriser la mise en place d'une table territoriale ALCOCHOIX+**

À la lumière des expériences vécues dans les régions pilotes, il s'agit d'un **élément clé** pour favoriser l'implantation et la promotion du programme. Cette table peut constituer un lieu d'échange et de liaison entre toutes les instances responsables de l'implantation des services ALCOCHOIX+ dans une région. Elle peut être composée d'intervenants ALCOCHOIX+ du territoire, d'un gestionnaire en CSSS responsable du dossier ALCOCHOIX+, d'un ou des représentants des instances régionales régissant le programme ALCOCHOIX+ et d'un intervenant liaison du CRPAT. Tenues sur une base trimestrielle, les rencontres de la table permettent de :

- Suivre le déroulement et l'évolution des dossiers locaux et régionaux;
- Jeter un regard sur les activités de promotion du programme et de suivre la mise à jour du plan de communication;
- Convenir des ententes de collaboration entre les instances;
- Suivre l'actualisation du programme dans sa composante nationale.

- Assurer l'uniformité de l'offre de service sur l'ensemble du territoire desservi et sa continuité;
- Relever les problèmes qui se posent lors des interventions cliniques et proposer au besoin des discussions de cas entre les intervenants;
- Maintenir un lien entre les intervenants et assurer une bonne communication entre les responsables des différents points de service;
- Établir des collaborations pour assurer une visibilité du programme ALCOCHOIX+ auprès des partenaires.

COMMENT PROMOUVOIR LE PROGRAMME ALCOCHOIX+ AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE ?

Le principal défi de l'implantation est la promotion du programme. Ce dernier doit être connu de l'ensemble des équipes desservant la clientèle visée. Il est donc essentiel de développer des activités de promotion diverses, multiples et récurrentes ainsi que d'établir des liens avec vos partenaires dans les milieux.

Comment actualiser votre plan de communication pour faire connaître ALCOCHOIX+ ?

- ⑥ Prévoir un budget annuel pour les activités et le matériel promotionnel ;
- ⑥ Impliquer un agent de communication attitré spécifiquement au dossier ALCOCHOIX+ ;
- ⑥ Identifier des stratégies, lors de la création du plan de communication et de promotion annuel, en fonction des fêtes locales ou annuelles, des lieux de regroupements et des saisons, etc. ;
- ⑥ Intégrer le volet « promotion » dans la tâche des intervenants ALCOCHOIX+ auprès de différents groupes internes et externes. Il leur est ainsi possible de faire connaître le programme par diverses activités : présentation du programme dans des groupes communautaires ou lors d'émissions télévisées locales ; distribution de matériel dans les pharmacies, cliniques médicales et publi-sacs ; tournée des équipes des différents services du CSSS.

Le réseautage, c'est essentiel !

Pour que toutes vos actions de promotion portent fruit, il est important :

- ⑥ D'établir un réseau de communication efficace afin que les intervenants et les instances soient en lien de façon continue. Il peut être très intéressant d'identifier une personne qui pourrait agir comme pôle responsable des communications internes et externes. Dans les plus grands centres, l'installation d'un réseau informatique est un atout pour faciliter les communications ;
- ⑥ De créer des liens avec de nombreux organismes et groupes du milieu :
 - Équipe du CSSS ;
 - Établissements de santé et de services sociaux ;
 - SAAQ ;
 - Corps policiers ;
 - Opération Nez rouge ;
 - Cliniques médicales ;

- Services de 2^e ligne en dépendance et hébergement;
- Cégeps et universités;
- Bars;
- Médias écrits et télévisés;
- Salons;
- Groupes communautaires divers;
- etc.

Quels moyens de promotion pouvez-vous utiliser ?

Les moyens de promotion gagnent à être multiples et diversifiés, par exemple :

- ⑥ Articles de présentation du programme;
- ⑥ Communiqués divers;
- ⑥ Lettres aux différents partenaires et distribution de matériel (ex. : cliniques médicales, pharmacies du territoire, etc.);
- ⑥ Outils promotionnels sous forme de feuillets, affiches, cartes d'affaires, diaporamas, support visuel en *PowerPoint*, etc.;
- ⑥ Publicité dans les journaux locaux;
- ⑥ Informations sur les sites Web locaux, régionaux et nationaux.

À NOTER

Au sujet de la formation des intervenants au programme ALCOCHOIX+

C'est le RISQ qui a la responsabilité de coordonner l'organisation des formations portant sur le nouveau programme ALCOCHOIX+ pour les intervenants. Cette formation de base d'une durée de deux jours inclut une formation pour l'utilisation de l'outil DÉBA-A/D (grille de dépistage et évaluation du besoin d'aide, alcool et drogues). Au total, 15 places sont disponibles (12 places réservées aux intervenants des CSSS et une possibilité de trois places pour ceux des CRPAT). Les régions peuvent devenir autonomes dans leur offre de formation, c'est-à-dire en ayant des formateurs régionaux. Ces personnes devront cependant être formées par le RISQ et s'assurer auprès du RISQ qu'elles respectent l'intégrité du programme de formation.

La formation est donnée en duo par un intervenant des CSSS (expertise dans l'application du programme ALCOCHOIX+) et par un intervenant des centres de réadaptation en dépendance (expertise en toxicomanie). Certaines conditions favorisent l'application du programme. L'intervenant doit notamment posséder des compétences en relation d'aide. Il doit également entretenir des croyances compatibles avec l'objectif du boire contrôlé. On remarque que l'intérêt de l'intervenant envers ce type de programme constitue un atout important pour favoriser la motivation des usagers.

Pour inscription à la formation d'intervenant ALCOCHOIX+ : Véronique Landry, chargée de projet pour ALCOCHOIX+, RISQ :

- téléphone : 514 385-3490, poste 1131
- télécopieur : 514 385-4685
- courriel : veronique.landry.cdc@ssss.gouv.qc.ca

Pour informations :

Veillez consulter le site web www.alcochoixplus.gouv.qc.ca pour toutes informations relatives à :

- 🔗 L'obtention du guide « Implanter et promouvoir Alcochoix+ » ;
- 🔗 L'obtention du guide de l'utilisateur « Alcochoix+ un guide pour choisir et atteindre vos objectifs » ;
- 🔗 L'obtention du matériel promotionnel ALCOCHOIX+ (affiches, dépliants, fiche synthèse à l'intention des professionnels, etc.).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BABOR, T. ET COLL. (2003). *Alcohol : no ordinary commodity – Research and public policy*, Oxford, Oxford University Press, 301 p.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (2006). *Portrait de santé du Québec et de ses régions 2006 : les statistiques - Deuxième rapport national sur l'état de santé de la population du Québec*, gouvernement du Québec, p.108-111.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2002). *Rapport sur la santé dans le monde 2002 - Réduire les risques et promouvoir une vie saine, chapitre 4, Quantification de certains risques majeurs pour la santé*, p. 51-104.

REHM, J., BALIUNAS, D., BROCHU, S., FISHER, B., GNAM, W., PATRA, J., POPOVA, S., SARNOCINSKA-HART, A., TAYLOR, B. (2006). *Les coûts de l'abus de substances au Canada*, Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies.

SIMONEAU, H., LANDRY, M., TREMBLAY, J. (2005). *Manuel de l'intervenant-e Alcochoix+*, Version 1.2, 97 p.

www.alcochoixplus.gouv.qc.ca

Santé
et Services sociaux
Québec 